



INFO COC – Début de saison 2023/2024

Bonjour à tous,

La saison a démarré ou va démarrer, en fonction de la catégorie de vos équipes. L'ensemble de la COC vous souhaite à tous une excellente saison.

Merci de lire ce document jusqu'à la fin et le diffuser largement auprès de vos entraîneurs et dirigeants.

REGLEMENTS DES COMPETITIONS ET DOCUMENTS COC

Ils sont disponibles consultables par tous et téléchargeables sur le site de la LBHB : [CLIQUEZ ICI](#)

FORMES DE JEUX en Jeunes

Pour les matchs simples ou triangulaires : prendre les [formes de jeux CHAMPIONNAT](#) (attention particulière en U13 : 1^{ère} mi-temps 5+1 et 2^{ème} mi-temps 6+1).

En U11 – Hand à 6, les formes de jeux sont plus directives, il existe 2 documents spécifiques, une [version affichage](#) qui sert au plus grand nombre et une [version Coach](#) que nous vous conseillons de diffuser aux personnes qui suivent ces équipes.

En U11 – Hand à 4, il existe un règlement ainsi qu'[une fiche pratique](#) pour vous accompagner dans la mise en place des plateaux hand à 4. Vous les trouverez sur le [site internet de la LBHB](#).

CONCLUSIONS DE MATCH

Les horaires par catégorie figurent sur les guides compétitions (voir ci-dessous), merci de les prendre en compte et de faire en sorte de respecter le temps de trajet du club adverse avant de programmer un match en début ou en fin d'après-midi ou le dimanche. Faites preuve de bon sens et prévenez le club adverse par mail si vous souhaitez un horaire atypique.

[Guide des compétitions catégorie +16ans](#)

[Guide des compétitions catégorie U18, U15, U13 et U11](#)



REPORT - INVERSION - FORFAIT DANS GESTHAND

REPORT : vous devez impérativement vous mettre d'accord avec le club adverse avant de saisir le report dans Gesthand et préciser dans le motif l'avis du club adverse. Sans cet accord écrit, le report sera systématiquement refusé par la COC.

Les reports et inversions qui vous concernent sont visibles dans l'Almanach du club ; merci d'essayer d'y répondre rapidement quand c'est possible.

La COC voit les reports dans Gesthand mais n'est pas informée quand ils sont validés ou refusés, n'hésitez pas à nous relancer par mail si nous avons oublié de valider un report alors que les 2 clubs sont d'accord.

INVERSION : vous contactez le club visiteur et s'il peut recevoir, vous appelez ou envoyez un mail au professionnel qui gère la compétition qui fera les modifications dans Gesthand (merci).

FORFAIT

Si le forfait a lieu le jour de la rencontre :

- Contacter le club adverse par téléphone avant de faire la saisie dans GESTHAND.
- Puis confirmer par mail au club adverse, à la COC, à la CTA si un arbitre est désigné

Vous pouvez également consulter la [fiche pratique](#) sur les forfaits.

Règles du brûlage article 95-2 :

- Un joueur dont l'équipe déclare forfait à la date du match, peut participer dans une autre équipe de niveau différent de sa catégorie en respectant la règle du brûlage (Projet n°1 voté en AG du 03-06-23).

La règle dite de brûlage vise le nombre de matchs disputés sur une saison dans un ou plusieurs niveaux de jeu, au-delà duquel, un joueur ne sera pas autorisé à participer dans un niveau inférieur.

La limite fixée est calculée en prenant en compte la totalité des rencontres disputées par un même joueur à un ou plusieurs niveaux supérieurs, dans une ou plusieurs équipes.

- Championnat à 14 ou 12 équipes: brûlé à 11 matchs
- Championnat à 10 équipes: brûlé à 9 matchs
- Championnat à 8 équipes : brûlé à 7 matchs
- Championnat à 8 équipes en 2 phases (play off / play down) avec reprise des scores : brûlé à 11 matchs

Gesthand affiche par joueur (onglet individu), le brûlage.

Joueur + 16 ans A QUALIFIE 17/07/2023 H Brûlages Ouvrir

Cliquer sur « Brûlages », si brûlé. Ne prenez pas de risque, le joueur ne doit pas participer au jeu du niveau inférieur.

CONVENTIONS et REGROUPEMENTS TEMPORAIRES

HBZH 





N'oubliez pas de saisir la liste des joueurs et officiels concernés par les conventions entre clubs mais également des Regroupements Temporaires d'équipes 1 jour avant la rencontre. Une [fiche pratique](#) est également consacrée à ce sujet. Cela évitera des anomalies sur les FDME.

Lors du contrôle des rencontres, si joueurs et officiels non présents dans la convention :

- A partir de novembre (joueur) = sanction financière.
- A partir de janvier (dirigeant) = sanction financière.

DOUBLON

Lors des contrôles des rencontres, si un doublon est constaté :

- Seniors + Jeunes Région : sanction = match perdu + amende financière.
- Jeunes Territoire : 1 avertissement par club et ensuite sanction.

LICENCES

Depuis cette saison, les licences en renouvellement sans aucune modification de pièces (photo, PI ou tout autre document) sont qualifiées automatiquement.

La Ligue qualifie les créations, les renouvellements avec nouvelle-s pièce-s, les mutations.

Au 29 août, 129 licences en attente de qualification.

Seuls les licenciés avec une licence de type A (joueurs et officiels) qualifiés ou validés sont assurés pour la compétition et autorisés à figurer sur une FDME.

Le délai de qualification est rappelé à l'article 41.2 du règlement fédéral est de :

- Création de licence : **J+1**
- Renouvellement de licence dans le même club: **J+1**
- Mutation : **J+1**

La date de qualification s'obtient en ajoutant un jour à la date de validation.

Exemple : date de validation par le club 24 septembre => date de qualification 25 septembre. Cette date de qualification est la seule à prendre en compte pour une participation à une compétition

Avant de valider une licence, le club doit vérifier l'exactitude et la validité des pièces jointes ; s'il y a un petit rond orange :





	Certificat Medical
	Recto carte d'identité, passeport, justificatif identité

Ne pas oublier les noms prénoms et date de naissance du licencié sur le certificat médical.
De même, ne pas omettre les noms et prénoms du mineur et de son représentant légal, la date du jour et la signature sur l'autorisation parentale ou l'attestation de santé.
Télécharger une photo, type « photo d'identité ».
Si vous ne respectez pas les points ci-dessus, la licence sera mise en état « En attente de qualification ».

Mutations – après le 31 juillet, avec seulement l'autorisation du club quitté :
Une licence D sera accordée. Le club quitté dispose d'un délai de 7 jours à compter de la réception de l'avis de changement de club pour s'opposer à cette mutation conformément à l'article 57.1.1.
Le licencié ne doit pas jouer tant que le club quitté n'a donné son accord (-7 jours) ou tant que le délai de 7 jours n'est pas passé (sans accord du club quitté).

Pensez à vérifier les licences qui vous sont retournées « en attente de qualification », faites les modifications demandées et revalidez-les avant le vendredi pour un match samedi.

Les licenciés ayant demandé une autorisation pour jouer en catégorie supérieure doivent avoir obtenu l'autorisation de la COC (autorisation validée dans Gesthand) avant de prendre part à la compétition dans cette nouvelle catégorie sous peine de perte de la rencontre par pénalité.

La fraude sur FDME est passible de l'ouverture d'un dossier de discipline et de sanctions sévères.

FDME

N'oubliez pas de mettre à jour la base de données des licenciés tous les samedis matin afin d'avoir une mise à jour la plus précise possible et éviter des contrôles inutiles à la COC.
ATTENTION : la première mise à jour est longue (individus + photos).

Lors de la saisie des informations sur la FDME, il est impératif de vérifier les anomalies en cliquant sur le bouton vert « Vérification saisie ».

Utiliser cet outil permet d'alerter sur les erreurs et de les corriger avant de fermer et enregistrer la feuille de match : manque officiel responsable, manque numéro de joueurs, joueurs pas dans la convention, pas d'arbitre, pas de chronométreur, etc.

HBZH 



Pour éviter tout problème, l'idéal est de faire un listing de vos licenciés validés et qualifiés le vendredi soir et la diffuser à vos dirigeants en leur spécifiant que seuls ces licenciés peuvent participer aux rencontres.

La remontée des FDME doit se faire le dimanche soir avant 20h00. Après 3 rappels, la COC appliquera l'article 98.7 :
[...]

Le non-respect de l'ensemble de ces dispositions entraîne les décisions suivantes :

1. Une pénalité financière, dont le montant est fixé dans le Guide financier est appliquée si la feuille de match est téléchargée au-delà de 20 H pour les rencontres programmées avant 17 H (matches le dimanche) et au-delà de minuit pour les rencontres programmées à partir de 17 H. (La COC prend en compte le dimanche à 20h pour les compétitions régionales et territoriales)

2. Une pénalité financière, dont le montant est fixé dans le Guide financier est appliquée si la feuille de match est téléchargée au-delà du troisième jour ouvrable suivant la rencontre

3. Le match est donné perdu par pénalité au club responsable de l'envoi si la feuille de match n'a pas été téléchargée avant le septième jour ouvrable suivant la rencontre.

Le guide financier de la LBHB est consultable [en cliquant ICI](#).

EQUIPES

Dans Gesthand, vous devez renseigner un entraîneur ainsi qu'un correspondant pour chacune de vos équipes. L'entraîneur reçoit les conclusions de matchs directement sur sa boîte mail et cela permet également de créer les équipements de l'équipe (couleur de maillot, short, maillot de gardien...). Attention, ces renseignements sont à enregistrer à chaque changement de phase (brassages, puis championnat)

ENGAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES EN CHAMPIONNAT U18 / U15 / U13 / U11 – Hand à 4

Ils ne seront possibles qu'aux niveaux les plus bas.

Nous allons les mettre en ligne à partir du lundi 2 octobre dans Gesthand, à la rubrique Compétition /Recherche engagements (vous assurez que quand vous avez validé, le chiffre 1 apparaît (date limite des engagements : 15 octobre inclus).

Une [fiche pratique](#) informe sur le mode opératoire pour les engagements.

ENGAGEMENTS U11 – Hand à 4 2^e PHASE



Nous allons les mettre en ligne à partir du lundi 2 octobre dans Gesthand, à la rubrique Compétition /Recherche engagements (vous assurez que quand vous avez validé, le chiffre 1 apparaît (date limite des engagements : 15 octobre inclus).

QUALIFICATIONS A L'ISSUE DES BRASSAGES EXCELLENCE REGION

	U15F	U15M	U18F	U18M
NBR d'équipes à qualifier	16	17	15	16
NBR de poules	1 poule de 6 équipes 5 poules de 5 équipes	2 poules de 6 équipes 3 poules de 5 équipes	4 poules de 5 équipes 2 poules de 4 équipes	7 poules de 5 équipes
Qualifiés	2 premiers de chaque poule et les 4 meilleurs 3 ^{ème}	3 premiers de chaque poule Et les 2 meilleurs 4 ^{ème}	2 premiers de chaque poule Et les 3 meilleurs 3 ^{ème}	2 premiers de chaque poule Et les 2 meilleurs 3 ^{ème}

COUPE DE BRETAGNE JEUNES

Catégories U18 - U15 - U13 - U11 - Niveaux Régional et Territorial

Lancement inscriptions équipes : 1^{er} septembre 2023. Date butoir engagement : 1^{er} octobre 2023		
1 ^{er} tour : 11-12 novembre 2023	3 ^è tour : 09-10 mars 2024	Demie-finales : 20-21 avril 2024
2 ^{ème} tour : 27-28 janvier 2024	4 ^{ème} tour : 30-31 mars 2024	Finales : 11-12 mai 2024

[Règlement allégé](#) : sur la participation des joueurs

Article 8 - Brûlages

Les jeunes joueurs-ses (U13, U15, U18) ayant disputé plus de trois matchs en championnat Région +16, U18 et U15 M et F ne pourront pas jouer en Coupe de niveau territorial. La phase de brassages n'est pas prise en compte.

Tous les joueurs ayant joué au moins un match en national (jeunes et séniors) ne pourront pas jouer en coupe de Niveau Régional et Territorial.

CONTACTS





Les membres de la COC restent à votre disposition notamment le week-end. Voici leurs coordonnées :

Présidente – Annie MOREUL	5300000.COC@ffhandball.net	06 76 89 43 57
+16 ans – Yann HERRY	5322000.COC@ffhandball.net	06 78 74 87 89
U18 – Manuel SAINT CYR	manuel.saint-cyr@live.fr	06 64 51 47 98
U15 – Nathalie LE BRETON	5329000.COC@ffhandball.net	06 70 85 00 51
U13 – Annie MOREUL	5300000.COC@ffhandball.net	06 76 89 43 57
U11 – Anne-Hélène MEILLEUR	anne-helene.meilleur@wanadoo.fr	

En semaine, n’hésitez pas à contacter Serge ou Marie (ou Sylvie) :

- **COC +16 ans et U18** : Serge - 5300000.sdesnoes@ffhandball.net - 02 99 31 33 88
- **COC U11, U13 et U15** : Marie - 5300000.mfqueguiner@ffhandball.net - 02 99 31 33 88

Sylvie : 5300000.srioual@ffhandball.net (du 4 sept 2023 à mi-janvier 2024) -
06.43.39.64.16

Bonne saison 2023/2024 !

